

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire

est imprimé et publié en la Cité de St-Hyacinthe, rue Ste-Anne, No 70, par J. DE L. TACHÉ, domicilié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout année commencée se paie en entier

CORRESPONDANCE SPECIALE

St Charles, 5 déc.—La maison Hébert & Guertin a expédié durant le cours de l'été et de l'automne cinq mille tonnes de foin à New-York.

M. Joseph Meunier a acheté dernièrement les deux magnifiques propriétés de M. Alph. Lussier fils, pour la somme de vingt mille piastres.

M. F. X. Hébert fils a acheté la propriété de M. J. Meunier au prix de sept mille cinq cents piastres.

M. Chs. Messier, ancien maire de cette paroisse a fait l'acquisition de la propriété de M. Clément Hébert pour la somme de treize cents piastres.

Par le décès de M. Rémi Rémy, propriétaire, l'ancien domaine Beigneurial a été adjugé à M. Arthur Rémy, son fils, pour la somme de quinze mille piastres.

Féve Dame Adélaïde Richard, âgée de 42 ans, décédée le 27 du mois dernier, épouse de M. Adélaïde Meunier a été inhumée le 1er décembre courant. Elle a succombé à une maladie qui ne pardonne pas.

St. Jean, 4—Tout porte à croire que nous aurons des élections générales provinciales sous peu de temps après la prochaine session.

AU PIED DU MONUMENT BOSSUET

On a inauguré tout récemment à Meaux un monument en l'honneur de Bossuet.

Nous tenons à recueillir quelques-unes des plus belles paroles qui ont été prononcées dans cette circonstance solennelle.

M. Alfred Mezières, au nom de l'Académie française, prononça un éloquent discours dont voici un passage :

"Que sommes nous, hommes d'un jour, en comparaison de ces grandes figures qui représentent ce qu'il y a de plus durable dans l'histoire de l'humanité !

M. Jules Lemaitre fit ce bel éloge de l'Aigle de Meaux :

"Bossuet nous offre à nous, presque tous si partagés et si changeants le parfait exemple d'une âme harmonieuse et qui ne fut jamais divisée contre elle-même.

"Bossuet nous offre à nous, presque tous si partagés et si changeants le parfait exemple d'une âme harmonieuse et qui ne fut jamais divisée contre elle-même.

"Bossuet nous offre à nous, presque tous si partagés et si changeants le parfait exemple d'une âme harmonieuse et qui ne fut jamais divisée contre elle-même.

Ce fut Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui fit le panégyrique de Bossuet.

Parlant de la France il adressa ce bel appel aux catholiques : "Une conspiration a été ourdie avec le but avoué de détruire sa foi et d'éloigner le peuple de France de sa vie.

De Partout

Les poursuites judiciaires contre les ecclésiastiques peuvent être un objet de scandale très grave quand elles ne sont pas justifiées.

Le sens de ce chapitre a été plus d'une fois déclaré par la Congrégation de Saint-Office.

—Madame la Directrice, je n'ai pas voulu que ma fille quittât votre école, sans vous remercier de tout ce que vous avez fait pour elle.....

—Cher Monsieur Sector, je n'ai fait que mon devoir.....

—Plus que votre devoir, Madame; mon enfant est venue ici toute gamine, vous avez fait d'elle une jeune fille sérieuse, instruite, bien élevée.....

—Si j'ai eu quelque peine, Monsieur, j'en suis bien dédommagée par vos paroles.....

—J'espère qu'elles ne souffriront pas..... J'ai, vous le savez, certaines relations..... Je suis peut-être quelque chose pour que vos mérites soient appréciés par vos chefs.....

—Monsieur, vous êtes mille fois trop bon.....

—Madame, je ne suis que juste.....

—Tout de même, se dit l'Institutrice en revenant chez elle, ces gens là ont du cœur.

—Madame, je ne suis que juste.....

—Tout de même, se dit l'Institutrice en revenant chez elle, ces gens là ont du cœur.

—Madame, je ne suis que juste.....

—Tout de même, se dit l'Institutrice en revenant chez elle, ces gens là ont du cœur.

—Madame, je ne suis que juste.....

—Tout de même, se dit l'Institutrice en revenant chez elle, ces gens là ont du cœur.

—Madame, je ne suis que juste.....

—Tout de même, se dit l'Institutrice en revenant chez elle, ces gens là ont du cœur.

n'aurais pas demandé son appui, mais je ne suis pas fâché de l'avoir.....

Maître Conscience—la bien nommée, comme on l'appelait jadis à l'Ecole Normale.—était une femme remarquable tant par l'étendue de son savoir et son mérite pédagogique que par la droiture de ses sentiments.

Pour elle, la mission d'institutrice ne consistait pas seulement à mûrir l'intelligence de ses élèves de toutes sortes de choses disparates, comme un bazar exotique, encore moins à semer dans leurs jeunes âmes le doute qui dévore et qui tue.....

Et elle avait apparemment réussi puisque son école, en dépit des mœurs nouvelles introduites dans l'instruction nationale, moissonnait tous les ans des gerbes opulentes de succès et s'imposait dans toute la région comme un modèle.....

Madame Conscience ne pensait plus du tout à cet incident assez ordinaire dans sa vie, quand elle reçut, il y a seulement quelques jours, une note de service la priant de passer à l'Académie.....

—Oh ! oh ! pensa-t-elle..... Qu'y a-t-il ?

—Madame, articula solennellement le fonctionnaire, je vous ai priée de venir pour vous notifier une décision que nous sommes, à notre grand regret, obligés de prendre.....

—Vous êtes accusée, Madame, de ne pas inculquer assez profondément à vos élèves les idées modernes qui sont la gloire de l'école laïque.....

—L'inspecteur assujettit son bécot sur le milieu de son nez, rectifia du doigt l'inclinaison des verres, et prenant un dossier tout préparé, continua :

—Vous êtes accusée, Madame, de ne pas inculquer assez profondément à vos élèves les idées modernes qui sont la gloire de l'école laïque.....

—L'inspecteur assujettit son bécot sur le milieu de son nez, rectifia du doigt l'inclinaison des verres, et prenant un dossier tout préparé, continua :

—Vous êtes accusée, Madame, de ne pas inculquer assez profondément à vos élèves les idées modernes qui sont la gloire de l'école laïque.....

—L'inspecteur assujettit son bécot sur le milieu de son nez, rectifia du doigt l'inclinaison des verres, et prenant un dossier tout préparé, continua :

—Vous êtes accusée, Madame, de ne pas inculquer assez profondément à vos élèves les idées modernes qui sont la gloire de l'école laïque.....

—L'inspecteur assujettit son bécot sur le milieu de son nez, rectifia du doigt l'inclinaison des verres, et prenant un dossier tout préparé, continua :

—Vous êtes accusée, Madame, de ne pas inculquer assez profondément à vos élèves les idées modernes qui sont la gloire de l'école laïque.....

—L'inspecteur assujettit son bécot sur le milieu de son nez, rectifia du doigt l'inclinaison des verres, et prenant un dossier tout préparé, continua :

—Vous êtes accusée, Madame, de ne pas inculquer assez profondément à vos élèves les idées modernes qui sont la gloire de l'école laïque.....

—L'inspecteur assujettit son bécot sur le milieu de son nez, rectifia du doigt l'inclinaison des verres, et prenant un dossier tout préparé, continua :

Grandes et Petites Maladies

Le peuple, qui aime à simplifier les choses et qui s'inquiète peu des termes savants créés par la médecine, a trouvé, pour sa part, une appellation très concise pour les affections graves qui immobilisent le patient pendant plusieurs mois.

Il appelle cela une "grande maladie" et ça suffit. Quand le malade veut faire allusion au temps où il souffrait, il ne se donne pas la peine de rechercher le nom scientifique du mal par lequel il est passé, il dit simplement : "quand j'ai eu ma grande maladie".

La peur des grandes maladies est salutaire; mais nous voudrions faire comprendre aux personnes qui nous lisent combien il serait bon de se convaincre du danger des petites maladies, des malaises dont on ne s'occupe pas assez, qu'on néglige et qui finissent par vous emporter.

La fluxion de poitrine foudroyante tue moins de monde que les rhumes que l'on croit bénins.

Il y a moins de femmes qui meurent d'une jambe cassée qu'il n'en meurt de petites hémorragies répétées.

Et la raison en est bien simple. Quand une femme se voit atteinte d'une grande maladie, elle se soigne, elle consulte et prend les médicaments nécessaires.

Mais si elle a contracté un rhume, une hémorragie, si elle souffre du beau mal, ou de l'anémie, elle ne fait rien, laisse le mal s'emparer jusqu'au moment où il ne peut plus être contrôlé.

Et pourquoi cela ? Voilà ce que nous ne comprenons pas. Est-il admissible qu'elle ne fasse rien ; n'est-ce pas vraiment mal agir de sa part, envers ses enfants, envers elle-même de ne pas profiter des moyens de se guérir qui sont à sa disposition ?

Si elle habite dans Montréal, ou à côté, ou à la portée de la ville, il lui est facile de venir consulter les Médecins Spécialistes de la Compagnie Chimique Franco-Américaine.

Si elle habite à une certaine distance de Montréal, elle n'a qu'à écrire, donner les détails de son mal, demander des conseils. Cela lui coûtera juste le prix d'un timbre-poste et aussitôt elle recevra une consultation la renseignant pleinement sur son état.

Le SIROP des ENFANTS du Dr CODERRE guérit la colique, la diarrhée, les dérangements d'estomac chez les bébés et leur donne un sommeil paisible.

Une nouvelle Revue

Volontiers nous faisons savoir à nos lecteurs qu'à la fin de décembre prochain, les Révérendes Sœurs Missionnaires d'Afrique publieront chaque mois leur Revue annuelle :

"Visite de Notre Dame d'Afrique aux foyers canadiens."

"L'Enseignement Primaire," dans un article intéressant et suggestif, fait un appel pressant à toutes les personnes de bonne volonté qui voudront bien se faire zélatrices.

Par une innovation heureuse, les auteurs de "Pour les Missions de l'Apostolat en Afrique", offrent aux zélatrices et zélateurs, et aux abonnés l'avantage si grand de vingt quatre messes dites à Québec et en Afrique, deux chaque mois pendant cinq ans.

On nous informe qu'en sus les Révérendes Sœurs offriront aux zélateurs, aux abonnés et bienfaiteurs, l'avantage de deux ou trois messes mensuelles, à perpétuité.

Les mêmes auteurs de "l'Apostolat en Afrique", proposent encore aux zélatrices et zélateurs, qui s'occupent de recueillir des abonnements l'occasion de gagner de jolies primes.

Pour ne citer que ceux constituant la première, "Mère Ste-Anne, par le Père Charland grande édition artistiquement illustrée ; "Vie du Cardinal Lavigne" par Mgr Bauvard

2 forts volumes ; "Au pays de Mgr de Laval", par l'abbé Gosselin.

Est-elle pardonnalement réellement si elle ne fait rien, si elle reste en proie à l'anémie, à la chlorose, aux petites maladies qui font les grandes douleurs ?

Nous sommes certains qu'il n'est personne qui n'ait à gagner à écrire à la Compagnie Chimique Franco-Américaine et à consulter ses Spécialistes. Leur expérience est si générale qu'ils peuvent toujours donner un bon conseil.

C'est aux femmes surtout qu'ils s'adressent parce qu'ils détiennent pour elles le remède par excellence : les Pilules Rouges qui soutiennent, tonifient, reconstituent l'organisme féminin.

Les Pilules Rouges qui ont une action si puissante sur le sang et sur les nerfs, guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse, les maux d'estomac, la migraine, le beau mal, et les douleurs de l'âge critique.

Voilà les petites maladies qu'il faut combattre, voilà celles qu'il faut guérir.

Pour cela il n'est rien de mieux que les Pilules Rouges. En voici une preuve : "Quelques heures après la naissance d'un de mes enfants, je fus prise d'un malaise étrange qui retardait mes relevailles et même m'empêcha de me rétablir parfaitement.

Pendant deux ans je fus bien faible et endurai beaucoup de douleurs. J'avais essayé de me faire soigner par une dame qui se prétendait savante et qui disait son traitement infailible, mais j'en eus du chagrin, car mon état empira.

Enfin, je m'adressai en dernier lieu aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, je leur écrivis, leur exposai ce que je ressentais et bientôt après, en suivant leurs conseils et en prenant les Pilules Rouges, je constatai que ma santé s'améliorait.

Aujourd'hui je me fais un plaisir de publier que je dois ma guérison aux bons effets des Pilules Rouges."

Mme OVILA ARCAD, Sept Iles, Co. Saguenay, Québec.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue St-Denis, Montréal.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, au Canada et au Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées :

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Les Prévoyants du Canada ASSURANCE FONDS DE PENSION ENCORE UN EXCELLENT MOIS POUR LES PREVOYANTS DU CANADA, AU 31 OCTOBRE 1911.

LA PROVINCIALE DU CANADA ASSURANCE CONTRE LE FEU, SUR LA VIE, LES ACCIDENTS ET LA MALADIE.

Notre magnifique CALENDRIER pour 1912, d'une grandeur de 26 x 18 pouces, imprimé en deux couleurs, donnant les phases de la lune, fêtes religieuses et légales, sera envoyé à toutes Maisons d'Aliments dans la Province, sur réception de 10 centins pour frais de mailing.

M. BOURASSA A SAINT-HYACINTHE

M. Bourassa arrivera à St-Hyacinthe, vendredi midi, le 7, à 1.15 hrs, p. m., par le train de l'Intercolonial, pour assister à l'inauguration du nouveau club fondé à St-Hyacinthe, par nos jeunes amis conservateurs et libéraux-nationalistes.

Tous nos amis sont priés de se rendre à la gare pour l'arrivée du train, où ils recevront M. Bourassa, et de là, l'accompagneront jusqu'à la salle du Club, où il y aura présentation d'adresse, discours, etc., etc..

Ce sont les officiers du nouveau club qui ont charge de l'organisation. La salle de l'Autoscope ne sera ouverte qu'à l'arrivée de M. Bourassa et des orateurs de la circonstance.

La fanfare Philharmonique a été retenue pour la circonstance.

NOTES LOCALES

Le chœur de chant de l'Église Notre-Dame, sous la direction du Rév. Père Mathieu est actuellement à préparer pour Noël la Messe Brève en ut majeur de Ch-Gounod.

PATINS ! PATINS ! PATINS ! —La saison des patins et raquettes est arrivée, n'oubliez pas que la place pour se les procurer est chez Jos. Leduc & Fils, 68 St-Simon.

—Mademoiselle Jeanne Panneton, de Sherbrooke, est chez mademoiselle Héloïse Turcot.

MIEL ! MIEL ! —Toujours en mains, miel garanti pur. Au marché Centre le samedi ou à ma demeure les autres jours.

CHE. PELOQUIN, St. Hyacinthe.

—La retraite des Enfants de Marie à la Cathédrale se terminera vendredi soir par une réception solennelle de nouveaux congréganistes. Cette retraite a été prêchée par le révérend Père Plamondon, jésuite.

—M. Bergerre, professeur, ouvrira très prochainement des Cours pratiques de Langue Anglaise, Conversation et Correspondance, à prix très réduits. S'adresser à

M. BERGERRE, Maison Ang. Larivière, 80 rue Wilham.

—Les jannes gens des Unions du Patronage de St Hyacinthe donneront vendredi soir, 8 décembre, une grande soirée récréative.

On y jouera "MONSIEUR GAVROCHE" une comédie Vaudeville en deux actes. Il y aura aussi musique, chant et déclamation.

A VENDRE.—En la cité de Saint-Hyacinthe un grément de charretier avec propriétés et clientèle établie depuis nombre d'années. Pour informations s'adresser au bureau du COURRIER, personnellement ou par lettre. j. n. o.

—Mlle Girard, 250 Cascades. Confection de robes, manteaux et lingerie.

—Les membres du Cercle de Voyageurs de Commerce de St-Hyacinthe à leur assemblée tenue dans les salles de la Société Philharmonique dimanche le 27 novembre, procédèrent à l'élection de leurs officiers pour l'année 1912 avec le résultat suivant :

Président.—Auguste Séguin. Vice-Président.—Geo A. Gadbois. Trésorier.—J. A. A. Séguin. Sec. Arch.—J. P. I. Gagnon. Directeurs.—Théo. Halley, S. Casavant, J. C. Rouleau, J. A. Laporte, H. Dussault, Alf. Hamel, P. Lassonde, D. Nadeau, L. Madore, J. A. Brais.

Sept nouveaux membres furent admis. Il a été décidé de remplacer le banquet annuel par une grande excursion en bateau qui aura lieu dans le cours de l'été prochain.

—Je, soussigné, ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par Marie Louise Whitney mon épouse.

A. J. Bernard, St-Paul d'Abbotsford.

—Nous avons besoin de cent opératrices sur machine à coudre. Ouvrage très propre, bons gages payés, bonne pension à prix modérés. S'adresser à J. A. Gendron, Sec. Trés., Drummond Shirt Company, Ltd. Drummondville. Qué.

—Une cause intéressante s'est déroulée, hier, devant la Cour Supérieure, présidée par l'hon. juge Martineau. C'est la cause de M. Narcisse Lord, hôtelier de St. Jean, contre une douzaine de citoyens de Marieville.

Lorsque les prêtres du Petit Séminaire de Monnoir ont laissé leur maison de Marieville, ils l'ont louée

au demandeur ; et, de plus, ils lui ont vendu certains effets mobiliers, parmi lesquels une glacière.

Le 7 mai 1910, M. Lord qui avait besoin de la glacière en question afin de l'installer dans son hôtel de St. Jean, a chargé un charretier d'aller avec deux hommes et une voiture double, la chercher à Marieville. Le charretier était muni d'un petit papier qui disait à M. le curé Roberge, en substance, ce qui suit : "Veuillez livrer au porteur la glacière qui appartient aux prêtres du Petit Séminaire de Monnoir."

M. le curé, après avoir lu le papier en question, a déclaré au charretier qu'il ne reconnaissait pas à M. Lord le droit de réclamer les effets des prêtres de Monnoir, et il a refusé de livrer la glacière. Sur demande du charretier, il a écrit son refus ; lequel a été remis au demandeur.

Le 9, M. Lord, qui ne voulait pas faire un voyage blanc, s'est rendu lui-même à Marieville, en compagnie de quatre hommes de St. Jean. Arrivé au presbytère, il n'y a trouvé que la ménagère. Celle-ci a dit à M. Lord qu'elle ne pouvait lui permettre de prendre quoi que ce soit ; mais que le vicar le pourrait peut-être. On a fait venir le vicar qui, après s'être consulté avec le notaire de l'endroit, a déclaré que, pour se conformer à l'ordre de son curé, il ne pouvait livrer les effets. Le demandeur, qui ne voulait pas manquer son voyage, a dit qu'il allait quand même prendre possession de la glacière.

Pendant tous ces pourparlers, 25 à 30 personnes s'étaient rendues sur les lieux. Le vicar, voyant toutes ces personnes, leur aurait dit : "M. Lord veut prendre la glacière malgré moi ; au nom du curé et au nom de la fabrique, faites votre devoir."

Là-dessus, l'un des paroissiens aurait dit à M. Lord : "Puisque M. le curé ne le veut pas, vous ne prendrez pas la glacière."

Le demandeur a dit, s'adressant à ces gens : "Qu'elles affaires avez vous ici ?—Rien, ont-ils répondu.—Alors, dit le demandeur, allez-vous-en."

Comme ils ne portaient pas, il leur a demandé leurs noms, disant qu'il allait les tenir responsables. Un seul a répondu.

En s'en retournant, encore sans la glacière, il paraîtrait que certains individus voyant passer M. Lord lui criaient : "Tiens, la glacière qui passe."

De là l'action en dommages pour \$500 dirigée contre le vicar et onze des paroissiens que la curiosité avait amenés près du fameux meuble.

La cause est maintenant en délibéré. MM. Demers et Fortin, de St. Jean, représentèrent le demandeur, et MM. Lussier & Guilmet la défense.

(La Patrie)

ON DEMANDE.—Un représentant actif pour Saint-Hyacinthe et le district environnant, pour vendre le stock des pépinières, pour la plus grande pépinière du Canada, afin de rencontrer la demande qu'il y a dans la Province de Québec pour les arbres fruitiers.

L'intérêt spécial que l'on prend dans votre province dans la culture des fruits, donne à un homme actif une occasion de faire de grandes affaires.

Nous offrons à l'homme convenable un emploi assuré et des gages libéraux.

STONE & WELLINGTON, Toronto, Ont.

DECÈS

Nous apprenons de North Attleboro, Mass, le décès de M. Philias Frégeau arrivé le 2 courant, à l'âge de 58 ans. M. Frégeau, natif de St-Hugues, a autrefois habité St-Hyacinthe et Ste. Madeleine.

CONSEIL-DE-VILLE

Délibérations de la séance du 1 déc. 1911.

La séance s'ouvre sous la présidence de monsieur le procureur Emile Marin.

Sont présents : MM. les échevins Charpentier, Dussault, Bourbeau, Amyot, Payan, Messier, Marchessault et Olté.

Lecture est donnée du procès-verba de la séance précédente et il est approuvé à l'unanimité.

M. Charpentier propose, appuyé par M. Bourbeau, conformément à l'avis qu'il en a donné à la séance précédente, que le Département des Chemins soit autorisé à acheter de M. F. X. Pion pour pourvoir au ravalement de la rue St-Paul une lisière de terrain de 75 pieds de longueur par 5 pied et 7 pouces de largeur plus ou moins à être prise sur le front de l'immeuble que possède le dit F. X. Pion sur la dite rue St-Paul, porté au plan et renvoi officiel du cadastre de la cité de St-Hyacinthe sur le No. 95. Adopté à l'unanimité.

M. Messier propose appuyé par M. A. Amyot que le prix pour l'éclairage des rues et des bâtiments publics de la cité de St-Hyacinthe convenu entre le conseil et la Compagnie de Gaz Electricité & Pouvoirs, soit pour le courant nécessaire à l'alimentation du service tel qu'il existe actuellement. Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une requête signée par D. T. Bouchard demandant des changements sur le rôle des propriétés foncières nécessités par des mutations d'immeubles.

M. Bourbeau propose appuyé par M. Amyot que cette requête soit accordée. Adopté à l'unanimité.

Une lettre du ministre de l'agriculture demandant d'ajouter dans le contrat de donation du terrain nécessaire à la confection de la nouvelle rue en face de l'Ecole de Laiterie, une clause par laquelle le gouvernement se réserve le droit de faire sur le terrain cédé les travaux de réparation d'égoût et nécessaires à l'éclairage de l'Ecole de Laiterie.

M. Charpentier propose appuyé par M. Marchessault que la clause suggérée dans la dite lettre soit acceptée. Adoptée à l'unanimité.

Une lettre de balance pour le mois de novembre 1911. Déposées aux archives.

Une opinion de Mre J. O. Beauregard au sujet de trois avis de poursuites en dommages. Déposé aux archives.

Lecture est ensuite donnée du jugement rendu par son Honneur le juge Martineau sur la requête de M. Léopold Reeves. Déposé aux archives.

Lecture est ensuite donnée des comptes suivants dont une partie a été préalablement acquittée.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes La Compagnie Gaz Elect. \$ 409.45, A. Chagnon & al. 71.00, Paul St-Onge 8.88, Joseph Nault 12.70, A. Ladurantaye 0.60, F. Bartels 200.00, Joseph Deslauriers 1.00, Léopold Brodeur 12.35, Aug. Brunelle 4.00, A. Séguin 66 65, Demers & Cooney 4.92, Compagnie Bertrand 40.00, R. Brodeur 10.00, L. A. Plante 15.53, Emile Chagnon 37.50, Josephine Choquette 9.00, J. A. Roy 12.50, D. T. Bouchard 50.00, L'Imprimerie Yamaska 158.00, V. Racine 9.00, P. A. Foisy 77.37, A. Chevalier 99.00, E. Désautels 23.75, Jos Cormier 45.00, S. Mailhot 1.50

Ordonné par résolution unanime de ce conseil de ratifier le paiement de ceux de ces comptes qui sont acquittés et de payer les autres.

Le conseil procède ensuite à l'examen de l'extrait des rôles contenant les noms des personnes habiles à servir comme jurés. Personne ne se plaignant des dits extraits, les avis publics ayant été régulièrement donnés et les dits extraits régulièrement déposés au bureau du greffier pour examen public.

Il est proposé par M. Jacques, appuyé par M. Dussault que les dits extraits soient corroborés et approuvés. Adopté à l'unanimité.

Manchester, N. H., 4.—Une lettre de Paris nous apporte la nouvelle que M. Lucien Gosselin, le jeune sculpteur canadien de Manchester, vient de gagner une médaille d'or et cent francs, premier prix du Concours de l'Année, à l'académie Julian, de Paris. Il s'agissait d'un concours de torses et M. Bouchard, un des sculpteurs français les plus en vue de cette époque, a décidé que le travail de notre jeune compatriote méritait la palme.

C'est la première fois, nous dit on, que ce prix est décerné à un étranger.

M. Bouchard, le juge du concours, est enchanté du travail de M. Lucien Gosselin. Il est probable qu'il l'admettra à son atelier. En attendant la position de massier, l'académie Julian lui est offerte.

M. Gosselin est à Paris depuis six mois. Il a obtenu deux mentions honorables avant de remporter ce dernier et brillant succès.

LE FRANCAIS DANS ONTARIO

Certaine presse anglaise d'Ontario assimile l'usage de la langue française dans l'enseignement à l'usage des langues étrangères : allemand, russe, chinois.

L'on nous affirme sérieusement que notre langue n'a aucun droit de cité dans les programmes scolaires de la Province.

La clause 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord dit cependant que la langue française et la langue anglaise sont également officielles au Parlement et dans tous les services publics dépendant du pouvoir fédéral.

Ne s'ensuit-il pas que tout Canadien qui veut donner à son pays la plénitude de ses talents, de ses aptitudes, de son savoir faire, doit connaître les deux langues ? S'il n'en était pas ainsi, le Président de la Chambre des Communes ne s'efforcerait pas, pour remplir son devoir, d'apprendre la langue française à l'âge de 78 ans.

Si le citoyen doit connaître, il lui faut apprendre ; de là, le devoir d'enseigner : toute province qui néglige ou qui exclut l'enseignement de l'une ou de l'autre des deux langues officielles pêche donc contre l'esprit de la constitution, qui a reconnu des droits égaux aux français et à l'anglais, dans les procédures parlementaires.

C'est là de la jurisprudence élémentaire. Cette position du français dans tout le Canada est profondément ignorée dans certaines sphères romaines.

L'on y croit encore que le français est tout au plus toléré, et que d'ailleurs, la langue des fondateurs du pays est destinée à disparaître prochainement.

Des adversaires de la cause française cherchent à démontrer que l'Empire britannique avait toutes les raisons possibles d'unifier les langues officielles afin d'unifier l'administration.

C'est là, encore, une hérésie politique.

Sans remonter jusqu'à la conquête des Gaules par César — qui conservait les lois des provinces nouvelles, et qui donnait l'officialité aux langues courantes des nations soumises — l'on peut voir dans l'histoire de tous les grands empires solidement établis un fait très simple : éviter de provoquer les soulèvements par des mesures vexatoires, tranquilliser l'orgueil national par des concessions propres à concilier aux nouveaux maîtres la loyauté des pays annexés ou conquis.

Le gouvernement impérial, en 1819, a rétabli au Canada l'usage officiel de la langue française, abolie en 1811, car Londres ne voulait pas se rendre plus longtemps complice d'un crime politique en ostracisant une langue parlée par ses plus fidèles sujets. L'on comprendrait que la loyauté des Canadiens-français reposait sur les grandes libertés dont ils jouissaient, et que la disparition de ces libertés devait fatalement entraîner tout ou tard un refroidissement dangereux pour la paix de l'Etat. Voilà pourquoi, en 1867, on reconnut l'officialité du français dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en Constitution du Canada.

Le droit des gens n'était pas suffisamment respecté en l'absence d'un traité défini, bien que le droit international admette, sans qu'il soit pour cela besoin de traité, que les peuples civilisés conquis conservent leur langue maternelle dans la nouvelle allégeance.

Le français n'est donc pas une langue étrangère au Canada. Raison de plus pour qu'elle soit respectée dans les temples catholiques, surtout quand l'Eglise recommande partout d'évangéliser les nations dans leurs langues respectives, même en Ontario.

Les Canadiens français ont-ils moins de droits au Canada ou dans l'Eglise que les Ruthènes, que les Allemands, que les Italiens ? Il faut être de mauvaise foi pour le prétendre.

LEON LAJOIE,

Ottawa, 28 novembre 1911.

ATTENTION !

—M. Eugène St-Cyr, désire annoncer à ses nombreux clients et au public en général que, depuis le 25 septembre il tient son magasin de modes pour Dames et Messieurs au No. 204 Cascades à trois portes de la Banque de Montréal.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Eugène St-Cyr 204 Rue Cascades, St Hyacinthe.

j. n. o. Tel. Bell 118

AVIS

MM. St Germain, Hamel & Racine, agents d'assurance, ont le plaisir d'informer le public qu'ils sont déménagés au No. 173 1/2 Boulevard Girouard, voisin des bureaux de MM. Beauparlant & Marin, avocats.

CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe. No 246

Dans l'affaire de : LA BANQUE DE ST-HYACINTHE En liquidation,

L. F. PHILIP, Liquidateur Requirant. Avis est par le présent donné, qu'en vertu

M. Elie Champagne, de Woonsocket, R. I., souffre pendant des années de Mauvaise Digestion, il prend une Quantité de Remèdes, mais les

PILULES MORO

seules le Guérissent.

Quelques Conseils aux Hommes Dyspeptiques.

Hommes qui souffrez de dyspepsie, mangez lentement, mastiquez bien vos vivres ; plus vous serez de temps à table, plus vite votre digestion se fera.

Mangez sec ; en général les dyspeptiques digèrent mieux les solides que les liquides.

Évitez les mets trop chauds ou trop froids ; la nourriture devrait être de la même température que le sang.

Restez sur votre faim ; ne mangez pas plus qu'il vous est nécessaire, surtout si votre digestion se fait très difficilement ; ce n'est pas ce que vous mangez qui vous donne des forces, mais bien ce que vous digérez.

Évitez de prendre des exercices trop violents immédiatement avant et après vos repas.

Ne mangez pas plus souvent que trois fois par jour, le repas du soir devant être léger ; un grand nombre de dyspeptiques ne devraient manger même que deux fois.

Ne mangez jamais entre les repas, non plus quand vous êtes fatigués ou affaiblis par le surmenage ; les repas pris dans des moments d'inquiétude ou de nervosité se digèrent aussi très mal.

Ne mangez que des mets faciles à digérer ; évitez les plats compliqués et très riches et ne prenez pas plus que deux ou trois sortes d'aliments à chaque repas.

Après votre repas fini, prenez deux Pilules Moro pour les hommes et faites-le sur une tasse de thé ou d'un verre d'eau chaude, et vous verrez qu'en suivant ce régime avec soin l'état de votre estomac s'améliorera très vite et que vous guérirez de votre dyspepsie.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre, sont invités à écrire à ces médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

TELEPHONE No. 37

La Cie d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe

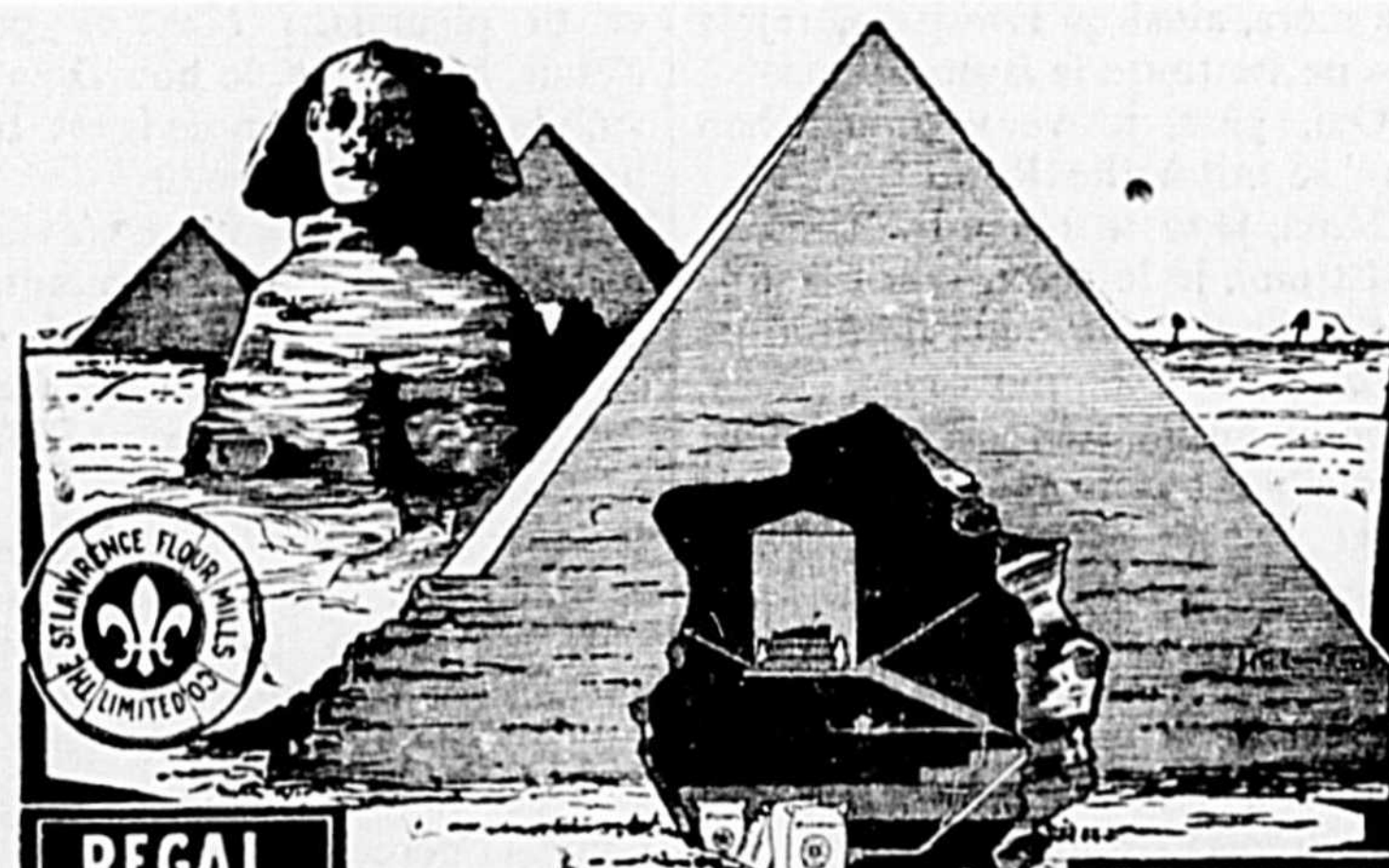
A Responsabilité Limitée

(Successeur de "L'Imprimerie du Courrier de St-Hyacinthe et de la " Dominion Loose Leaf Ltd.")

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres Blancs.

Spécialité : Comptabilités à Feuillet Mobiles ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

BUREAU ET ATELIER : 70 RUE STE-ANNE, ST-HYACINTHE, P. Q.



Advertisement for Regal National Flour, including text about flour quality and company information: "Durant Quarante Siècles, le Blé a Nourri l'Humanité", "La Farine St. Lawrence", "Regal National Laurentia Daily Bread", "The St. Lawrence Flour Mills Company, Limited".

Advertisement for Les Pilules Mc GALE ROGNONS, including text about kidney health: "LES PILULES Mc GALE ROGNONS", "Guérissent Hommes et Femmes de toutes MALADIES des REINS, du FOIE, de l'ESTOMAC, et du MAL de DOS.", "ROY & BEAUREGARD PHOTODUPLIERS C. S."

